

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

31/2024

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

SEANCE VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 13 septembre à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de septembre et sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 06 septembre 2024 par courrier électronique

Étaient présents :

Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés :

Serge NARDIN pouvoir à Philippe AUPHAN

Pierre ALAMELLE pouvoir à Frédérique ANGELETTI

Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Jacques LAURELUT

Jean-Jacques SEUTIN pouvoir à Gérard BLANC

Absents : *Amandine HEBREARD*

Philippe AUPHAN a été désigné comme secrétaire de séance

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement intérieur de la micro crèche dont le montant s'élève à 123 571.89€ HT, la Région a accordé une subvention de 50 000.00€ (Nos Communes d'Abord).

L'objectif de ce projet de micro crèche permettrait l'accueil des enfants du village mais aussi des communes voisines. Cette nouvelle activité contribue à accroître l'attractivité et le dynamisme du village et la création d'emplois.

C'est pourquoi, il est possible de solliciter dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) un complément de subvention. Sont éligibles à ce fond : les actions en faveur de l'emploi, les actions qui concourent à accroître l'attractivité des territoires et les actions innovantes ou expérimentales mais reproductibles dans le domaine de l'aménagement, du développement durable et de la cohésion des territoires.

Il est demandé au conseil municipal de solliciter dans le cadre du FNADT une subvention de 36 000.00€ pour l'opération suivante :

Désignation de l'opération	Montant HT	Subvention de la Région	Subvention FNADT	Autofinancement de la commune
Aménagement intérieur de la micro crèche	123 571.89	50 000.00 (40%)	36 000.00 (29%)	37 571.89 (31%)
TOTAL	123 571.89	50 000.00	36 000.00	37 571.89

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

- **SOLLICITER** une subvention de 36 000.00€ pour le projet suivant répondant aux critères d'éligibilités du FNADT :

Désignation de l'opération	Montant HT	Subvention de la Région	Subvention FNADT	Autofinancement de la commune
Aménagement intérieur de la micro crèche	123 571.89	50 000.00 (40%)	36 000.00 (29%)	37 571.89 (31%)
TOTAL	123 571.89	50 000.00	36 000.00	37 571.89

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que susdit.

Le Secrétaire de séance

Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI